



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
D'ESSERTS - BLAY
(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Christophe COMBREAS (arrivé à 18h15), M. David TARTARAT-BARDET (arrivé à 18h05), M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. Philippe SAGANEITI, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Marie-Ange RODRIGO, excusée, pouvoir de vote à Mme Marguerite RUFFIER, M. Pierre MEINDER, excusé, pouvoir de vote à M. Bernard PERONNIER, M. David LASSIAZ, excusé, pouvoir de vote à M. Raphaël THEVENON, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents excusés	3
Nombre de membres absents non excusés	1
Pouvoirs de vote	3
Nombre de membres votants	14
Date de la convocation	4 avril 2023
Date d'affichage de la convocation	4 avril 2023

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2023-011 - Approbation du compte de gestion 2022

DÉLIBÉRATION 2023-012 - Approbation du compte administratif 2022
(résultat de l'exercice 2022 : 163 780.96 €)

DÉLIBÉRATION 2023-013 - Affectation des résultats

Résultat à affecter	306 749.13 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	142 968.17 €
Report en fonctionnement R002	163 780.96 €

DÉLIBÉRATION 2023-014 - Vote des taux d'impôts directs locaux 2023 (taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties)

Les taux sont maintenus

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.33 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.94 %
 - taxe d'habitation : 2.59 %
- pour un produit de fiscalité directe locale attendu de 79 295 €.

DÉLIBÉRATION 2023-015 - Approbation du budget primitif du budget principal 2023
qui s'équilibre à 881 131.33 € en fonctionnement et à 1 102 860.31 € en investissement.

DÉLIBÉRATION 2023-016 - Demande d'aide - Programme Sylv'ACCTES 2023 - Travaux sylvicoles

Dépenses subventionnables : 4475 €
Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2237.50 €
Montant total des subventions : 2237 €
Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2238 €.

DÉLIBÉRATION 2023-017 - Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le maire,
Raphaël THEVENON